LEGENDE

- Rivière
- Zone inondable
- Zone inondable
- Périmètre de protection rapprochée
- Réseau eau usée
- Réseau eau pluviale
- Regard de visite
- Déversoir d'orage
- Dessableur
- Zone d'assainissement collectif
- Zone d'assainissement non collectif: Toute parcelle hors de la zone d'assainissement collectif
- Zone où les débits doivent être limités
- Zone où les débits doivent être limités et les eaux pluviales avant traitement

Qf max = 30 l/s

Qf max = 60 l/s

Qf max = 40 l/s

Qf max = 15 l/s

Qf max = 15 l/s

Qf max = 590 l/s

Qf max = 1 360 l/s

DESS. N°1

DESS. N°2

DESS. N°3

DESS. N°4

DESS. N°5

DESS. N°6

DESS. N°7

DESS. N°8

DESS. N°9

DESS. N°10

S.N.C.F.

Vers Geishouse 1/2000

Thanner Hubel 1/3000

Gsang 1/2000

Belacker 1/2000

Vallée de Saint-Amarin Communauté de Communes

Communauté de communes
De la vallée de Saint-Amarin
70 rue Charles de Gaulle
68 550 Saint-Amarin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

COMMUNE DE MOOSCH

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Objet de l'indice :	Date:	Indice :	Etabli par :	Validation :
Rapport	12/08/05		ADO	FM
Projet de zonage	12/08/05		ADO	FM
Projet de zonage	30/04/07		ADO	FM
Zonage aptitude	25/10/07		ADO	STB

BURGEAP
17 Rue de Vannes 92772 Boulogne Billancourt Cedex France
Tél.:01 46 10 09 00 - Fax:01 46 10 25 25

Dessinateur : ADO
Ech: 1/3000
Rapport N° : RST-624A
Nom du fichier : MOOSCH001.DWG
Pl. N° : PLANCHE. 1
Affaire N° : A.10662
Contrat N° : C.603270